

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le quatre juin deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 2 juin 2020 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, CLEMENT Virginie, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, GARCIA Christophe, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean-Louis, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence, POULY Chantale, PREMEL Quentin, VINCENT David, YUCEL Necla.

Procurations : Valérie BEAUNE à Jean Pierre HEBRARD
Aurélié BUCINA à Christian DAUZAT

Secrétaire de séance : Séverine BRESSON

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

ORDRE DU JOUR :

- 1- Bilan de fonctionnement 2019 de l'assainissement
- 2- Clôture du budget d'assainissement
- 3- Convention d'occupation du domaine public avec l'opération « Free »
- 4- Avis de consultation sur la délimitation de l'autoroute A 71
- 5- Cession des actions SEMERAP à RLV
- 6- Organisation du temps scolaire rentrée 2020-2021
- 7- Indemnités des élus
- 8- Nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale
- 9- Elections des membres du C.C.A.S.
- 10- Désignation des membres des commissions communales
- 11- Désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux et commissions réglementaires
- 12- Questions diverses

01. Bilan de fonctionnement 2019 de l'assainissement :

Chaque année SUEZ est tenue par la réglementation de fournir à la commune un bilan de fonctionnement de l'assainissement.

Ce bilan doit être validé par délibération du Conseil Municipal avant d'être transmis à la Police de l'Eau.

Ce bilan a été étudié par les services de RLV qui n'ont aucune remarque à formuler.

En conclusion : Les dispositifs fonctionnent parfaitement et sont conformes aux normes et préconisation de l'Agence de l'Eau.

Les bilans d'autosurveillance montrent que la station n'est pas surchargée en pollution.

Le bilan complet a été mis à disposition des élus au secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver ce bilan.

Madame Necla YUCEL demande pourquoi la commune ne prend pas en charge les frais de fonctionnement de la pompe de relevage se trouvant dans le lotissement du Chabry (Rue Major Thibault Miloche) alors que c'est le cas pour le lotissement de la Zone Pilote Habitat.

Monsieur le Maire répond que l'aménagement du lotissement de la ZPH a été financé en grande partie par des fonds publics et que le cahier des charges prévoyait dès sa réception, son passage dans le domaine public communal, c'est pourquoi son entretien est à la charge de la commune.

Le lotissement du Chabry étant un lotissement aménagé par une société privée, son entretien reste à la charge des co-proprétaires jusqu'à son intégration dans le domaine public communal. Dans l'immédiat les aménagements de ce lotissement bénéficie normalement d'une garantie décennale.

VOTE : POUR à l'unanimité

02. Clôture du budget d'assainissement :

Suite au transfert de compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines et conformément à la loi et aux délibérations du Conseil Communautaire de RLV des 16/12/2019 et 18/02/2020, il y a lieu de transférer à RLV 50% des excédents de fonctionnement et l'intégralité des excédents d'investissement de l'exercice 2019 constatés à la clôture des comptes

Pour notre commune ces transferts se montent à :

- en fonctionnement : 3 653.29 €
- en investissement : 161 903.98 €

Monsieur le Maire précise que la surtaxe d'assainissement votée par la commune reste inchangée dans l'immédiat.

Le conseil doit valider ce transfert.

VOTE : POUR à l'unanimité

03. Convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur « Free » :

Comme annoncé précédemment, la société FREE a demandé à installer un relais au niveau de la station d'épuration.

Une convention a été signée par le Maire dans le cadre de la loi d'Urgence mais le service juridique de FREE a demandé expressément qu'une délibération soit prise par le conseil municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

VOTE : - POUR : 16
- CONTRE : 2 (M. Montessinos et Mme Yucel)
-ABSTENTION : 1 (M. Premel).

04. Avis de consultation sur la délimitation de l'autoroute A71 :

Dans le cadre de la remise foncière de voies de communication aux communes riveraines, la société APRR demande l'avis de ces communes par délibération du conseil municipal autorisant ainsi le Maire à signer tous documents inhérents aux remises des voies.

En ce qui concerne la commune il s'agit de récupérer la portion de « route » allant du rond point du Biopôle à partir du parking où s'installent les marchands d'asperges et de poulets, longeant l'emprise de l'autoroute à l'Est jusqu'à l'embranchement du 1er chemin à gauche qui rejoint le domaine de Chez Legay. Il est proposé d'accepter cette proposition en l'assortissant de la condition de la remise en état de ce tronçon avant la remise à la commune et d'autoriser le Maire à signer tous documents inhérents aux remises des voies.

VOTE : Pour à l'unanimité

05. Cession des actions SEMERAP à RLV :

Par délibération en date du 19 décembre 2014, la commune a acquis 10 actions de la SEMERAP pour un montant de 310 €, entrant ainsi dans le capital de la SEMERAP -Société Publique Locale-.

RLV aujourd'hui compétent demande aux communes adhérentes au SIAEP de lui revendre 2/3 des actions SEMERAP détenues.

Ce transfert permettra à la SEMERAP de convoquer une AG de ses actionnaires.

Il est proposé au conseil de revendre 6 actions SEMERAP à la Communauté d'Agglos RLV.

VOTE : Pour à l'unanimité

06. Organisation du temps scolaire rentrée 2020-2021 :

Suite à l'avis du conseil d'école présidé par Monsieur le Directeur en date du 10 mars 2020 qui s'est prononcé pour le maintien à la semaine de 4 jours par 14 voix pour, une voix contre et 2 abstentions, il est proposé à l'assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 l'organisation du temps scolaire soit toujours organisée sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi avec les horaires journaliers suivants :

Matin : 8h 30 à 11h 45

Soir : 13h 30 à 16h 15

soit 6 heures par jour.

VOTE : - POUR : 18

-ABSTENTION : 1 (M.Montessinos).

07. Indemnités des élus :

Les indemnités des élus sont basées sur l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement IB 1027.

La loi Engagement et proximité prévoit que de droit les Maires perçoivent la somme maximale prévue par le barème mais qu'ils ont la possibilité de faire voter un taux inférieur à ce maximum.

Il en est de même pour les adjoints.

Pour notre commune les plafonds indemnitaires réévalués par la loi Engagement et Proximité promulguée le 27/12/2019 sont les suivants :
Maire : 51.6 % de l'IB 1027 soit 2006.93 € brut mensuel
Adjointes : 19.8 % de l'IB 1027 soit 770.10 € brut mensuel

Toutefois, le montant total mensuel brut ne doit pas excéder le montant de l'indemnité du maire + celles des 5 adjoints soit : 5 857.43 €
Il est donc proposé de fixer les indemnités mensuelles des élus comme suit :

Maire : 44.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1740.00 € brut

Adjointes : 14.91 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 580.00 € brut

Conseillers délégués : 4.88 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 190.00 € brut

Le montant total brut des indemnités mensuelles des élus s'élèvera alors à 5 400.00 € brut.

Les prescriptions de la présente délibération s'appliquent à compter de la date du 28 mai 2020 date de nomination du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

M. MONTESSINOS fait remarquer qu'en 2019 les indemnités annuelles versées aux élus s'élevaient à 41 000 €.

Monsieur le Maire répond qu'il ne fait qu'appliquer la loi.

VOTE : - POUR : 16
- CONTRE : 2 (M. Montessinos et M. Premel)
-ABSTENTION : 1 (Mme Yucel).

08. Nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale :

Le CCAS est composé du Maire qui le préside et de membres, en nombre égal, désignés par le Maire issus de la société civile et d'élus désignés par le conseil municipal au scrutin de liste.

Le nombre maximum de membres autorisé par la réglementation est de 16 sans le Maire c'est-à-dire 8 désignés par celui-ci et 8 parmi les élus.

Monsieur le Maire propose que le CCAS soit composé de 10 membres, soit 5 désignés par ses soins et 5 élus parmi les adjoints et conseillers.

VOTE : Pour à l'unanimité

09. Elections des membres du C.C.A.S :

Le nombre de membres du CCAS a été fixé à 10 par délibération soit 5 à élire parmi les conseillers municipaux.

Ces membres sont élus, au scrutin de liste à bulletin secret.

La liste « Saint-Beauzire en route pour votre avenir » propose 5 candidats :

- Christian DAUZAT
- Michel CHABRIER

- Aurélie BUCINA
- Séverine BRESSON
- David VINCENT

Après avoir fait procéder au vote, la liste « Saint-Beauzire en route pour votre avenir » a obtenu la majorité absolue : 16 voix Pour et 3 Blancs.

10. Désignation des membres des commissions communales :

La couverture de l'ensemble des secteurs de la vie locale rend nécessaire la mise en place de commissions.

1^{ère} commission : M. Christian DAUZAT aura pour mission d'animer cette commission :

- Finances et communication

Président : HEBRARD Jean-Pierre
Vice-Président : DAUZAT Christian

Membres : CHABRIER Michel
 FARGES Eliane
 FAURE Sandrine
 LAURENDEAU Patrick
 MEDYNSKA Jean Louis
 MONTESSINOS Rémi
 POULY Chantale
 YUCEL Necla

2^{ème} commission : Madame Eliane FARGES aura pour mission d'animer cette commission :

- Affaires scolaires

Président : HEBRARD Jean-Pierre
Vice-Président : FARGES Eliane

Membres : ARNAUD David
 CLEMENT Virginie
 PREMEL Quentin
 YUCEL Necla

3^{ème} commission : M. Patrick LAURENDEAU aura pour mission d'animer cette commission :

- Aménagement, Urbanisme

Président : HEBRARD Jean-Pierre
Vice-Président : LAURENDEAU Patrick

Membres : GARCIA Christophe
 MONTESSINOS Rémy

PREMEL Quentin
VINCENT David

4^{ème} commission : Madame Sandrine FAURE aura pour mission d'animer cette commission :

- Vie associative, culturelle, sportive et Commerce

Président : HEBRARD Jean-Pierre
Vice-Président : FAURE Sandrine

Membres : ARNAUD David
BRESSON Séverine
MONTESSINOS Rémi
YUCEL Necla

5^{ème} commission : M. Michel CHABRIER aura pour mission d'animer cette commission :

- Environnement, Agriculture et Artisanat

Président : HEBRARD Jean-Pierre
Vice-Président : CHABRIER Michel

Membres : BUCINA Aurélie
BRESSON Séverine
GARCIA Christophe
PENAY Florence
PREMEL Quentin
VINCENT David

11. Désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux et commissions réglementaires

Monsieur le Maire propose que la commune soit représentée dans les syndicats, commissions et organismes par les élus suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA PLAINE DE RIOM (S I A E P)

Membres titulaires : M. ARNAUD David, M. MEDYNSKA Jean Louis
Membre suppléant : Mme CLEMENT Virginie

S.E.M.E.R.A.P. :

Membre titulaire : M. ARNAUD David

SYNDICAT DE LA RIVE DROITE DE LA MORGE

Membre titulaire : M. CHABRIER Michel
Membre suppléant : Mme PENAY Florence

Mr Fabien LENORMAND a été désigné membre en tant qu'agriculteur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ (S I E G)

Membre titulaire : M. LAURENDEAU Patrick

Membre suppléant : M. GARCIA Christophe

EPF / SMAF

Membre titulaire : M. DAUZAT Christian

Membre suppléant : M. CHABRIER Michel

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Membres titulaires : M. GARCIA Christophe, M. LAURENDEAU Patrick, M. MONTESSINOS Rémi

Membres suppléants : Mme POULY Chantale, Mme YUCEL Necla

O G E C

Membres titulaires : Mmes FARGES Eliane et CLEMENT Virginie

Membre suppléant : Mme YUCEL Necla

CENTRE COMMUNAL D'ANIMATION "C.C.A"

Membres titulaires : M. HEBRARD Jean Pierre, Mme FAURE Sandrine, M. ARNAUD David, M. VINCENT David

CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C N A S)

Membre titulaire : M. VINCENT David

Membre suppléant : Mme POULY Chantale

ASA "LIMAGNE NOIRE"

Membre titulaire : M. CHABRIER Michel

Membre suppléant : M. MEDYNSKA Jean Louis

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Membre titulaire : M. VINCENT David

Membre suppléant : Mme POULY Chantale

ASSOCIATION "LES HAIES DU PUY DE DOME"

Membre titulaire : Mme PENAY Florence

Membre suppléant : M. CHABRIER Michel

COMICE AGRICOLE

Membre titulaire : M. CHABRIER Michel

COMMISSION COMMUNALE DES BAUX RURAUX

M. CHABRIER Michel

Mme PENAY Florence

M. PREMEL Quentin

COMMISSION DE CONTROLE CHARGEE DE LA REGULARITE DES LISTES ELECTORALES :

Mme FARGES Eliane

Mme FAURE Sandrine

Mme POULY Chantale

Mr MONTESSINOS Rémi

Mme YUCEL Necla

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ARNAUD David	
BEAUNE Valérie	
BRESSON Séverine	Procuration à M. CHABRIER Michel
BUCINA Aurélie	
CHABRIER Michel	
CLEMENT Virginie	
DAUZAT Christian	
FARGE Eliane	
FAURE Sandrine	
GARCIA Christophe	
HEBRARD Jean-Pierre	
LAURENDEAU Patrick	
MEDYNSKA Jean-Louis	
MONTESSINOS Rémi	
PENAY Florence	
POULY Chantale	
PREMEL Quentin	
VINCENT David	
YUCEL Necla	